

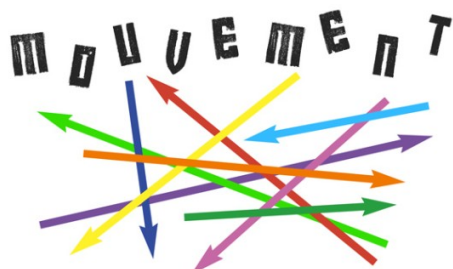
## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 30149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



## Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 /  
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61  
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64



Merci de d'afficher ou de transférer aux collègues

## Flash-Infos du 21 juin 2013

### Mouvement 2<sup>nd</sup>e phase : groupe de travail des 19/20 et 21 juin

Ce groupe de travail était consacré essentiellement aux opérations de mouvement

- affectation des directeurs
- cas particuliers
- postes à profil,
- Zil et Brigades à temps partiel.
- Affectation « classiques »

Pour les adjoints, les principes d'affectation ont été les suivants :

1. Traitement au barème
2. Relecture des vœux « postes écoles » de la fiche i-prof pour trouver un poste à 100%
3. Si non, relecture des vœux « postes écoles » ou « vœux communes » de la fiche i-prof pour trouver un poste composé correspondant. Le couplage donné étant celui prévu par les IEN (sauf découplage si temps partiel)
4. lecture de la fiche complémentaire 2<sup>nd</sup>e phase en combinant nature et type de poste dans l'ordre indiqué.

- 286 collègues restaient à nommer.
- 33 titulaires et 33 stagiaires passeront à la phase du mois d'août (le 28 ).
- Plus fort barème 327 environ (un barème à 711 en cas particulier)
- A partir des barèmes de 225 environ, il n'y avait plus de postes d'adjoint sur Reims.
- 9 collègues ont été affectés en cas particulier
- 2 collègues en révision d'affectation

L'administration souhaite que tous les postes ou couplages vacants connus soient pourvus à cette phase. Quelques collègues se retrouvent donc très éloignés de leur domicile sur des zones difficiles à pourvoir. Le principe est que tous les élèves doivent avoir un enseignant en face d'eux. Si vous êtes dans ce cas, et que des éléments nouveaux doivent être portés à la connaissance de l'administration, n'hésitez pas à faire une demande de révision d'affectation.

Les compléments de temps partiels sur les postes dans les écoles à 4 jours et demi sont difficilement "gérables", chaque école ayant des durées de journée différentes.

- Directeurs : 8 nouvelles directions ont été pourvues – 2 personnes n'ont pas obtenu de poste au barème – 2 demandes hors critères (une collègue non inscrits sur la liste d'aptitude et une ayant déjà une direction)
- Postes à profil : nous réaffirmons que le barème doit départager les collègues remplissant les conditions et qu'un collègue ayant la certification requise (cafipemf par ex) ne doit pas avoir un avis défavorable, par définition.
- BD et Zil à temps partiels : 5 ont préféré garder leur temps partiel et sont affectés à titre provisoire au plus proche de leur affectation définitive.

- Postes bloqués pour les PE Stagiaires : 27 postes répartis sur toutes les circonscriptions. Il y aura environ 60 stagiaires. Contactez nous pour savoir si un poste est réservé dans votre école.
- Postes bloqués pour les Etudiants M2 qui doivent faire 9 H en classe : 72 supports en quarts temps ont été réservés sur Reims et Chalons.

Pour une éventuelle demande de révision d'affectation, contactez-nous.



## Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels



**Nos syndiqués sont systématiquement prévenus : vous qui nous faites confiance, n'hésitez pas à adhérer !**

Nous proposons l'adhésion anticipée dès maintenant et pour toute l'année prochaine au tarif de cette année (1<sup>er</sup> prélèvement en octobre 2013) ...pourquoi s'en priver ! On adhère souvent à l'UNSA pour le service et on y reste pour les valeurs !

Le bulletin est téléchargeable sur ce lien <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

*Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».*